

Le 20 mars 2014

FINANCIÈRE MONCEY

Le Conseil d'administration de Financière Moncey, réuni le 20 mars 2014, a arrêté les comptes de l'exercice 2013.

Le résultat net consolidé ressort à 4,6 millions d'euros, contre 30,9 millions d'euros en 2012. Il intègre principalement la quote-part de résultat de Société Industrielle et Financière de l'Artois dont le résultat comprend essentiellement les dividendes reçus de Plantations des Terres Rouges et de Bolloré. Le résultat est, par ailleurs, peu comparable à celui de 2012, compte tenu d'importantes plus-values réalisées par Société Industrielle et Financière de l'Artois lors de la fusion de Financière du Loch avec Bolloré et de la cession de titres Bolloré.

Les capitaux propres part du Groupe s'établissent à 1 197 millions d'euros au 31 décembre 2013, en augmentation de 438 millions d'euros, en raison notamment de la hausse des valeurs boursières des titres cotés détenus.

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale de verser un dividende de 44 euros par action au titre de l'exercice 2013, identique à celui de l'exercice 2012.

Chiffres consolidés de Financière Moncey (en millions d'euros)	2012	2013
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat opérationnel	(0,4)	(0,4)
Résultat financier	0,4	0,4
Part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence non opérationnelles	30,9	4,9
Impôts	(0,1)	(0,3)
Résultat net	30,9	4,6
dont part du Groupe	30,9	4,6

Les procédures d'audit sur les comptes consolidés 2013 ont été effectuées. Le rapport de certification sera émis après vérification du rapport de gestion.

